

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/12/2019

Dossier complet le :

10/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-9276

1. Intitulé du projet

Extension du Camping Brémontier sur la commune de Lege Cap Ferret sur une parcelle déjà aménagée et exploitée en camping par le camping voisin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI SAMD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DARRACQ CYRIL

RCS / SIRET

4 7 8 9 0 0 3 7 6 0 0 0 2 9

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
45 Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.	Extension du camping existant de 45 emplacements supplémentaires, faisant passer la capacité totale actuelle de 125 emplacements à 170 emplacements de camping.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du camping sur la parcelle D680 qui est déjà aménagée en camping.

Cette parcelle dispose d'une autorisation d'urbanisme n°033.236.00.K.9001 délivrée le 17 Juillet 2000 par la Mairie de Lège-Cap-Ferret au profit du « Camping Le Grand Crohot ».

Elle est donc déjà aménagée (chemins en grave, clôture, plantations d'insertion paysagère, câblages) et a été exploitée en camping pendant de nombreuses années.

Nous ne ferons aucun travaux ni aménagement : nous souhaitons simplement l'utiliser telle quelle.

4.2 Objectifs du projet

Exploiter la parcelle dans le cadre du Camping Brémontier, en lieu et place du Camping Le Grand Crohot qui l'exploitait précédemment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

sans objet : aucun travaux ne seront réalisés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du terrain continuera à l'identique de ce qui était fait précédemment :

- les emplacements sont destinés à l'accueil des tentes, caravanes et camping car
- les dates d'ouvertures sont identiques (avril à octobre)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface total du camping incluant toutes les parcelles existantes et celle en projet dont surface de la parcelle en projet	27 195 m ² 6 550 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle Cadastre D680

Adresse :

Le Grand Crohot
33950 LEGE CAP FERRET

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 79' 81" 30 Lat. - 1° 22' 52" 34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Autorisation d'urbanisme n°033.236.00.K.9001 délivrée le 17 Juillet 2000 par la Mairie de Lège-Cap-Ferret au profit du « Camping Le Grand Crohot »

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lege Cap Ferret
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'incendie approuvé par arrêté du 20 avril 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se situe en zone de préemption d'un espace naturel sensible

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par le risque d'incendie
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le terrain étant déjà aménagé aucun travaux ne seront réalisés.

L'intégration paysagère a déjà été faite, nous la conserverons à l'identique et nous la renforcerons par des plantations nouvelles supplémentaires d'essences locales (arbousiers et pins maritimes principalement)

Il n'y aura pas d'augmentation de la fréquentation car le terrain était déjà utilisé en camping auparavant, il y a juste un changement dans l'exploitant.

Les emplacements seront intégralement réservés à des tentes, caravanes et camping car, ceci permet favoriser un éco tourisme proche de l'environnement, ce type de clientèle y étant particulièrement sensible.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension n'est pas soumise à étude d'impact car le nombre total d'emplacement sera inférieur à 200.

Le projet ne prévoit aucun travaux les lieux seront conservés à l'identique, et l'usage du terrain ne changera pas (il était déjà utilisé en camping).

Il n'y aura aucune installation de HLL ni d'emplacement grand confort.

C'est pourquoi le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.

La situation du terrain est extérieure aux sites protégés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative, plan cadatral avec localisation des prises de vue, photos vu de la RD106

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LEGE CAP FERRET

le, 9 Décembre 2019

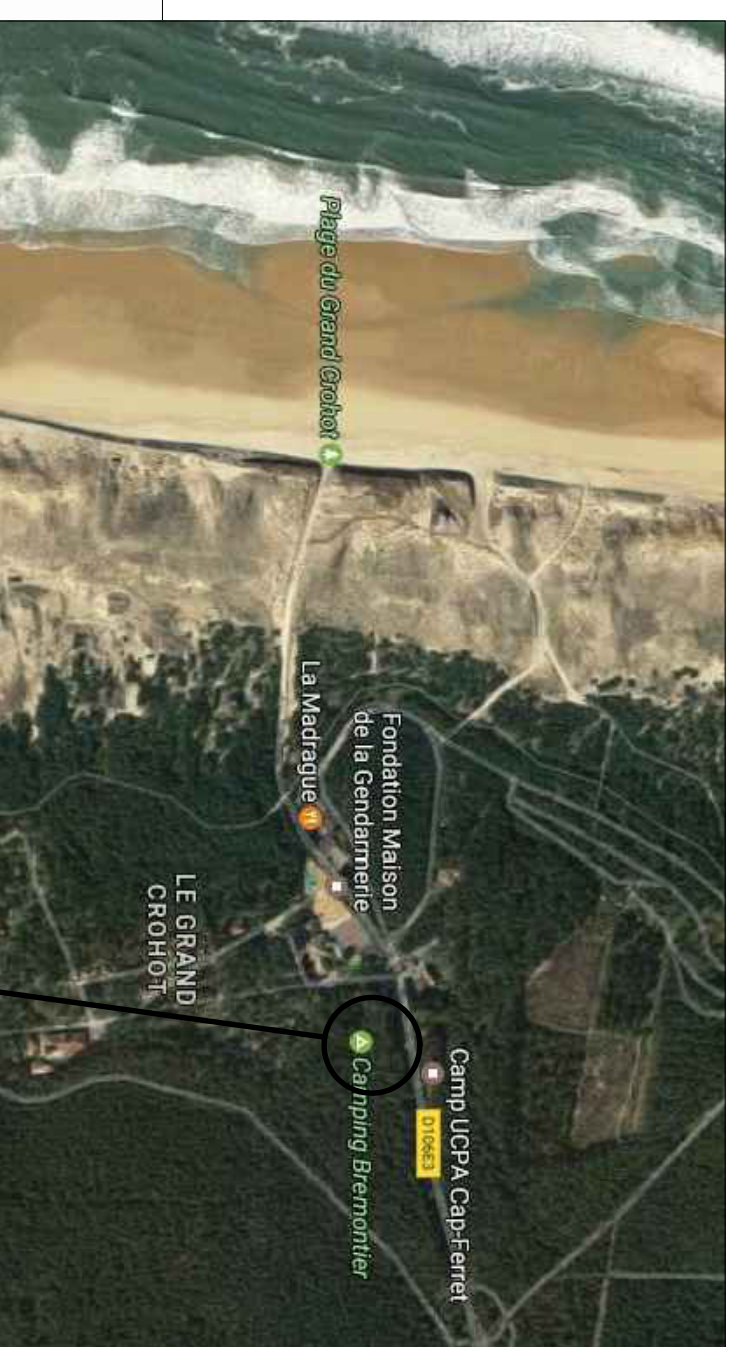
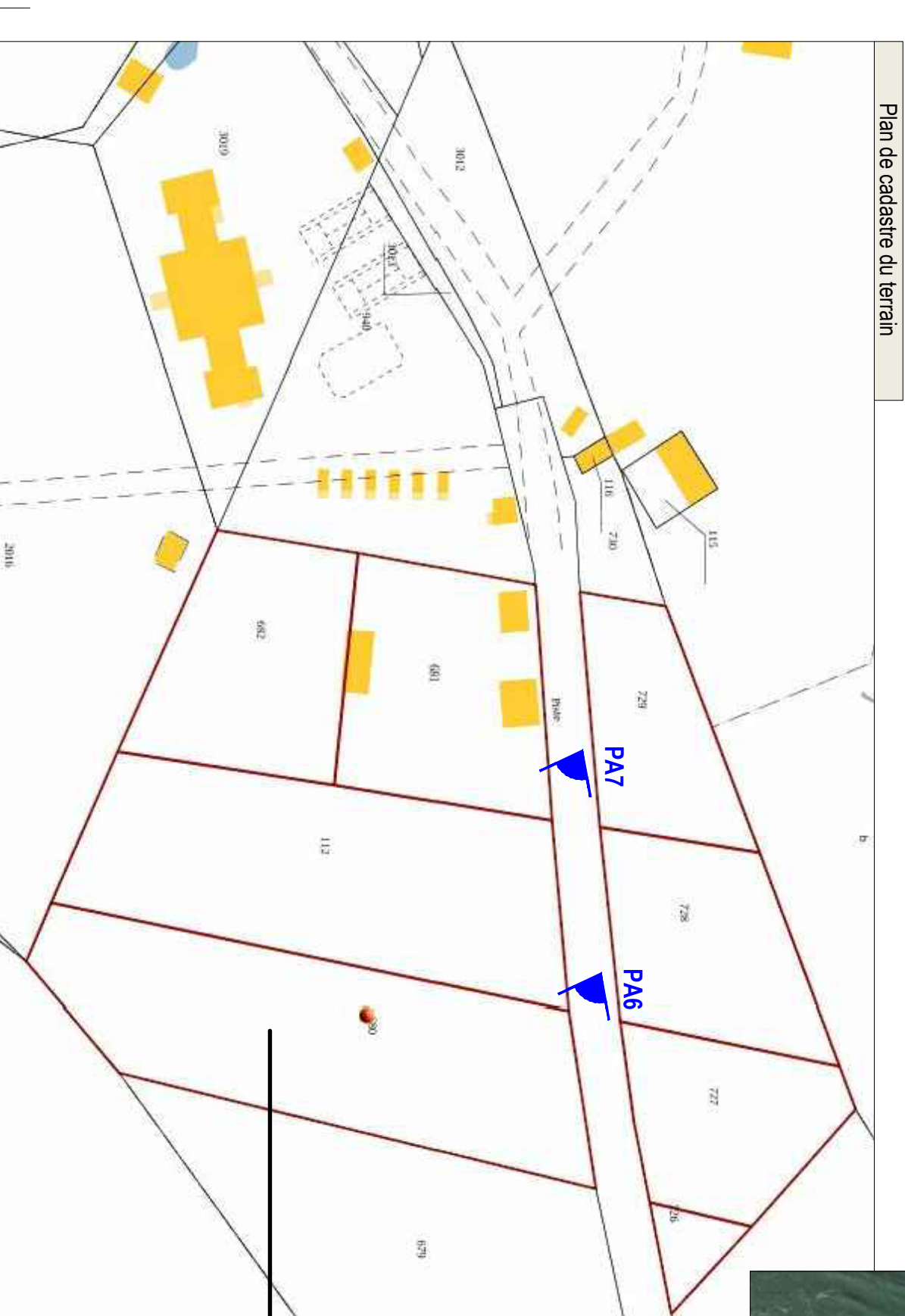
Signature







Plan de cadastre du terrain



Plage du grand Crohot

Camping Brémontier
"Plage du grand Crohot"
33 950 Lège Cap-Ferret
Parcelle(s) : D n°727, 728, 729, 680, 681,
682 et 112
Superficie cadastrale : 27 195 m²

Extension du Camping Brémontier -
route Crohot - "plage du grand crohot" - 33 950 Lège Cap-Ferret

N° AFFAIRE	N° PLAN	TITRE DU DOCUMENT			
-	PA 1	Plan de situation			
indice	date	modifications	Etabi	Verif.	Approuv.
01	28/08/2018	-	DG		
PHASE	ECHELLE	CONTENU			
DPA	1/100	Plan de situation			

Notes :

Atelier LAVILLENIE Architectes
1, avenue des Hirondelles - "Les Jacquets"
BP 21
33 950 Lège Cap-Ferret
T. 0556036912 / F. 0556036911

Maitre d'ouvrage :
SCI SAMD
route Crohot "plage du grand crohot"
33 950 Lège Cap-Ferret



Extension du Camping Brémontier -
 route Crohot - "plage du grand crohot" - 33 950 Lège Cap-Ferret

Atelier LAVILLENIE Architectes

1, avenue des Hirondelles - "les jacouets"
 BP 21
 33 950 Lège Cap-Ferret
 T. 0556036912 / F. 0556036911

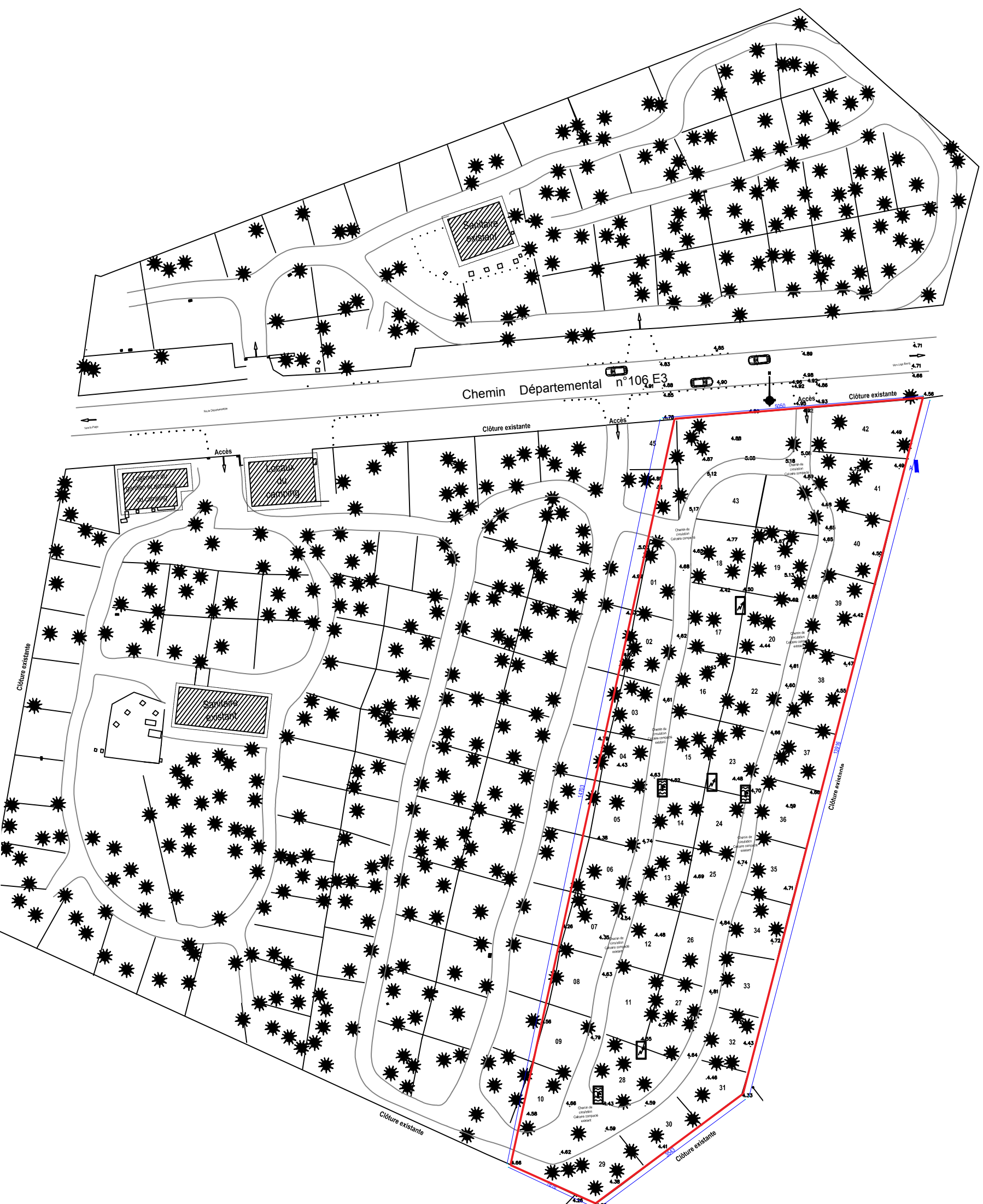
Notes :

N° AFFAIRE	N° PLAN	TITRE DU DOCUMENT
-	PA 3	Plan de masse EDL

indice	date	modifications	Etabli	Verif.	Approuv.
01	09/12/2019	-	DG		

PHASE	ECHELLE	CONTENU
DPA	1/800	Plan de masse EDL

Maitre d'ouvrage :
SCI SAMD
 route Crohot "plage du grand crohot"
 33 950 Lège Cap-Ferret



Légende	
00	Création de 45 emplacements nus numérotés de 01 à 45
	Borne de branchement électrique
	Fontaine à eau

— Limite concernée par l'extension

Extension du Camping Brémontier - route Crohot - "plage du grand crohot" - 33 950 Lège Cap-Ferret	
N° AFFAIRE	N° PLAN
-	PA 4.
Indice	date
01	09/12/2019
	modifications
	-
	Etabi.
	Verif.
	Approuv.
	DG

Plan de masse projet

PHASE	ECHELLE	CONTENU
DPA	1/800	Plan de masse

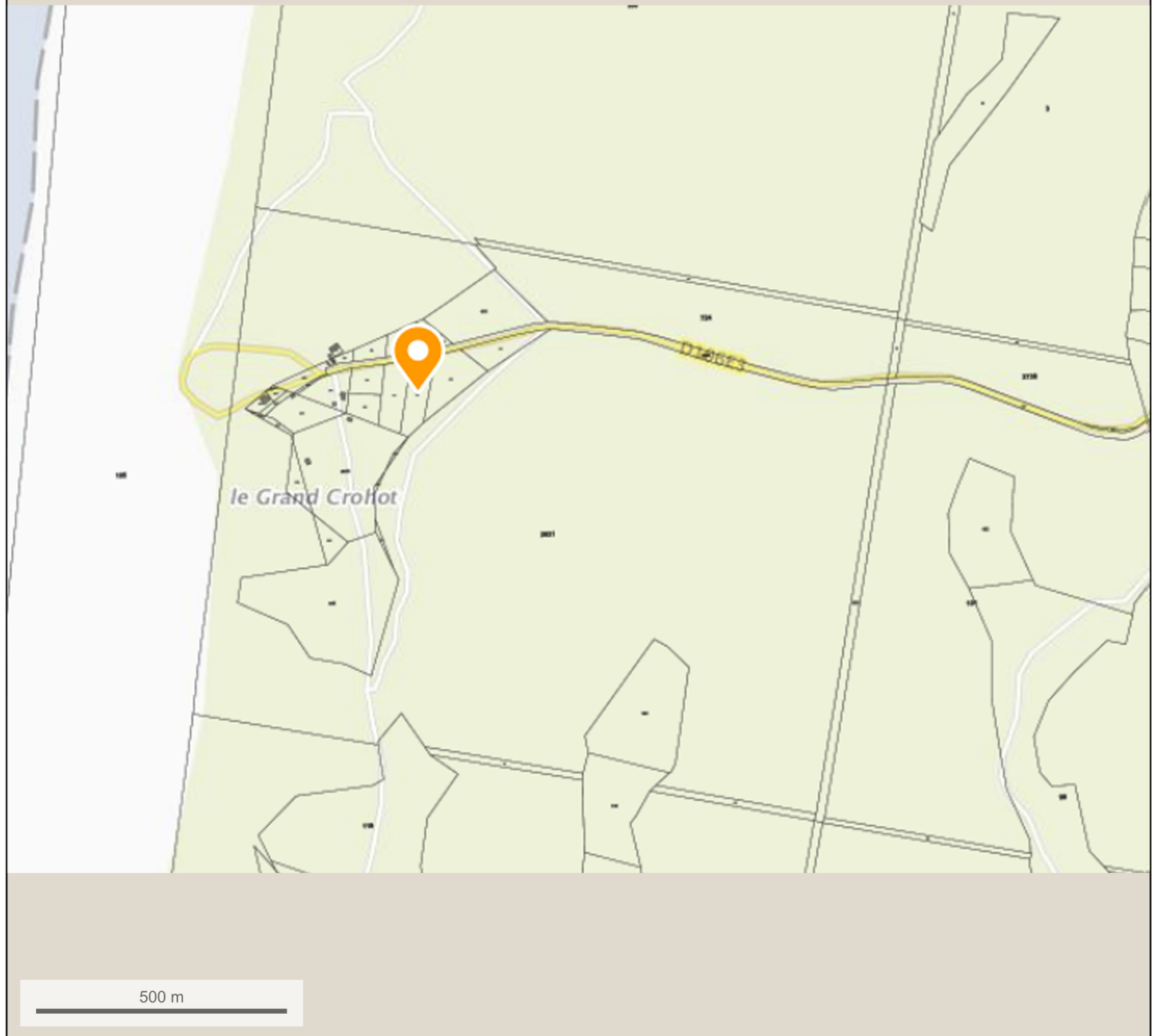
Atelier LAVILLENIE Architectes
1, avenue des Hirondelles - "Les Jacquais"
BP 21
33 950 Lège Cap-Ferret
T. 0556036912 / F. 0556036911

Maitre d'ouvrage :
SCI SAMD
route Crohot "plage du grand crohot"
33 950 Lège Cap-Ferret

Notes :

Plan de Situation 1/16000

Edition des styles



Notice descriptive d'impact et d'insertion paysagère

Augmentation du nombre d'emplacements au sein du « Camping Brémontier » déjà existant localisé sur la commune de Lège Cap Ferret

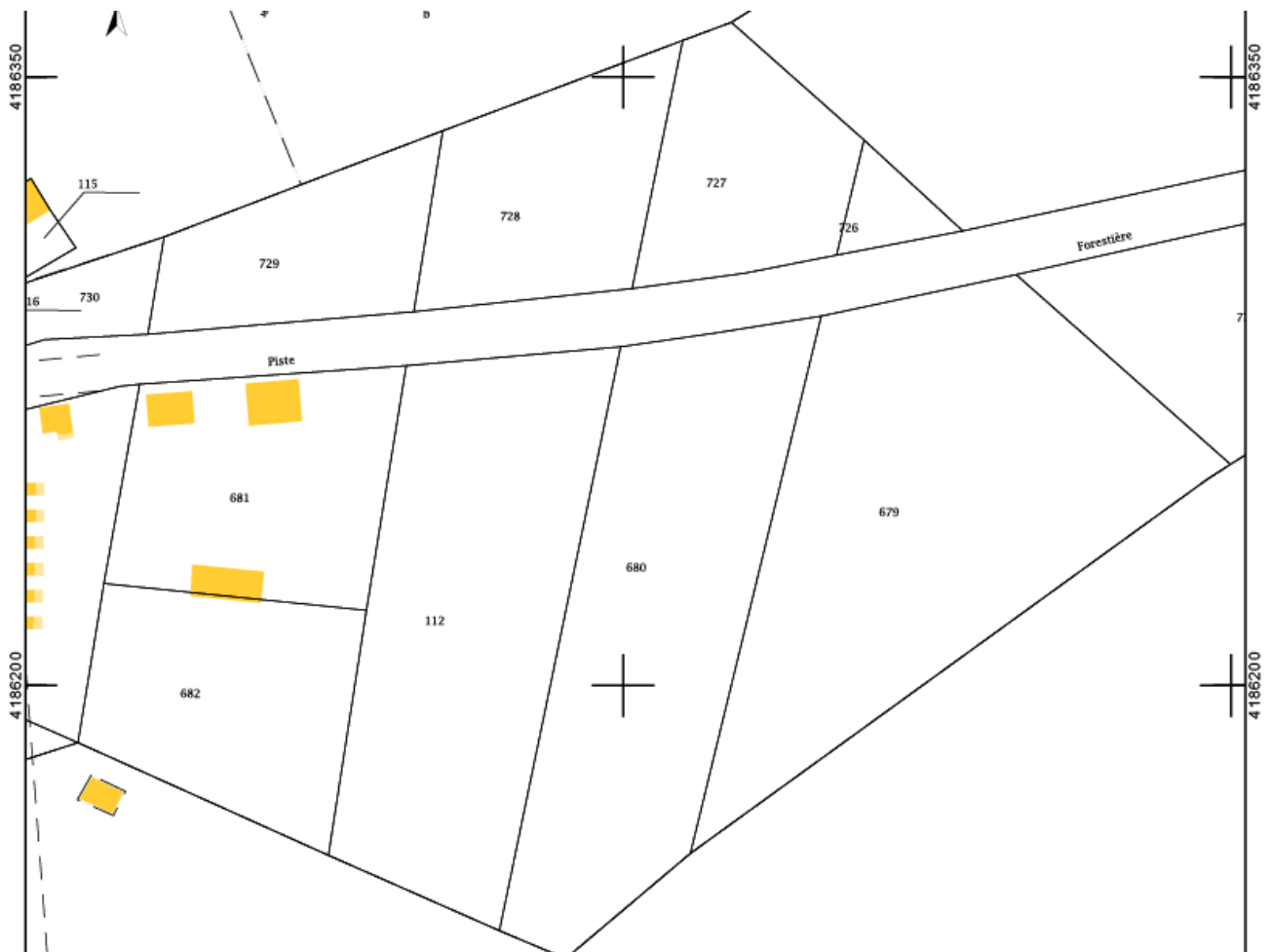
1. Situation

Le « Camping Brémontier » est situé au Grand Crohot, sur la commune de LEGE CAP FERRET.

Le camping est séparé en 2 parties situées de part et d'autre de la route départementale 106.

C'est un camping traditionnel familial qui comprend uniquement des emplacements destinés à accueillir des tentes, des caravanes et des camping-cars.

Le « Camping Brémontier » occupe actuellement les parcelles n°D112, D681, D682 et D727 à D729 pour un total de 125 emplacements :



Le camping a fait l'acquisition de la parcelle D680, qui appartenait auparavant au « Camping Le Grand Crohot », lequel avait aménagé cette parcelle et l'exploitait sur la base de l'autorisation d'urbanisme n°033.236.00.K.9001 délivrée le 17 Juillet 2000 par la Mairie de Lège-Cap-Ferret.

Le projet consiste donc à exploiter la parcelle D680 comme le faisait auparavant le « Camping Le Grand Crohot ».

La totalité des parcelles sont situées en zone UKn du PLU en vigueur.

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact car le nombre total d'emplacement à terme restera inférieur à 200 emplacements.

Le projet n'aura pas pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, d'affecter l'environnement au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement ou de modifier l'activité économique. Aucune concertation n'a donc été réalisée en amont de cette demande de permis d'aménager (Art.L300-2 du Code de l'urbanisme).

2. Présentation

Le « Camping Brémontier » a obtenu en 1988 l'autorisation d'aménager 125 emplacements (arrêté municipal n°88K0070) et est actuellement classé 2 étoiles tourisme par Atout France.

Dans le cadre de l'évolution de l'activité existante, le camping souhaite augmenter sa capacité d'accueil pour atteindre un total de 170 emplacements.

Pour cela le « Camping Brémontier » a acquis la parcelle D680 voisine qui a déjà été aménagée et exploitée par le « Camping Le Grand Crohot » sur la base l'autorisation d'urbanisme n°033.236.00.K.9001 délivrée le 17 Juillet 2000 par la Mairie de Lège-Cap-Ferret.

Le projet consiste donc à exploiter cette parcelle en créant 45 emplacements pour un total de 170 emplacements, correspondant à une capacité d'accueil maximale estimée à 600 personnes sur une surface totale de 2.7 ha et une exploitation saisonnière d'avril à octobre.

La parcelle D680 ne contient aucune construction, mais a déjà été aménagé et exploité en camping.

Les aménagements existants (clôtures, haies d'intégration paysagère, chemins en grave, réseaux, plantations, arbres) seront intégralement conservés et utilisés tels quels, sans modification ni aménagement supplémentaire.

Tous les arbres de haute tiges et plantations existantes seront intégralement conservés, et nous allons également procéder à de nouvelles plantations – pin maritime et arbustes notamment – afin de densifier la couverture végétale naturelle offerte par les arbres.

Les blocs sanitaires existants dans le camping par ailleurs sont suffisants.

Le terrain est bordée en limite Nord par la départementale 106, en limite Ouest par le « Camping Brémontier » existant et sur les limites Est et Sud par le « Camping Le Grand Crohot ».

Selon une étude de sol réalisée par la société EES AQUALIS en 2017 à la demande du camping, le sol est composé :

- sur les 15 premiers centimètres d'une terre végétale sableuse de couleur grise
- sur 1.5 mètres on trouve ensuite du sable blanc
- enfin au-delà on trouve un limons sableux à texture tourbeuse de couleur gris non humide.

Photos du terrain prises depuis la RD106 :



3. Impacts

Le projet s'appuyant uniquement sur les aménagements déjà existant, il n'y aura aucun impact supplémentaire à prévoir.

La délimitation des emplacements se fera par 4 plots discrets (type géomètre) et l'accès au terrain se fera via l'entrée du camping déjà existante, le portail d'évacuation sera conservé à l'identique.

La fréquentation du site global sera inchangée car la parcelle était déjà utilisée en camping par le Camping voisin.

4. Insertion paysagère et développement durable

L'intégration paysagère du camping s'inscrit dans la charte nationale pour la qualité paysagère des campings dont les objectifs sont les suivants :

1. Intégrer l'établissement à son site naturel et culturel
2. Minimiser l'impact des équipements durs et des aménagements
3. Promouvoir un agencement raisonné des emplacements
4. Garantir la légèreté et la souplesse des installations et des matériels
5. Adopter une gestion écoresponsable

Le camping participe activement à ces objectifs en mettant en place les mesures suivantes :

- assurer un tri sélectif des déchets par la mise en place d'une collecte ordonnée des ordures ménagères centralisée à proximité de l'accueil, avec point recyclage des piles usagées
- limiter la consommation d'énergie par l'utilisation d'ampoules LED et isoler efficacement les ballons de stockage d'eau chaude des blocs sanitaires
- limiter la consommation en eau par la mise en place de chasses d'eau à double débit, de réducteurs de débit d'eau, de robinets et douches temporisés et en supprimant tout arrosage automatique des plantations pour le remplacer par un paillage naturel d'aiguilles de pin collectées sur le camping
- améliorer la qualité de vie des occupants et des voisins par une circulation maîtrisée des véhicules dans le camping (vitesse, horaires de nuit pendant lesquelles toute circulation est interdite notamment)
- entretenir le camping de manière respectueuse de l'environnement (interdiction d'employer des désherbants, fertilisants ou insecticides nocifs)

Le camping étant un réservé aux tentes, caravanes et camping-car, c'est un camping très simple et proche de la nature. Par conséquent la clientèle qui fréquente le site est intrinsèquement sensible à la nature et au respect de l'environnement.

5. Voiries et réseaux

Tous les chemins de circulation sont déjà existants et sont en grave calcaire non imperméabilisée.

La parcelle est déjà équipée en réseaux d'eau (point d'eau sous la forme de fontaine) et d'électricité. Ils seront réutilisés.

6. Plan actuel du camping



7. Plan du projet d'aménagement

